

Cassettes contre les mites et larves X2



Les mites des vêtements ressemblent des petits papillons. Leurs larves se nourrissent des protéines contenues dans des fibres textiles comme la laine ou la soie.

Les Cassettes Mites et Larves K.PRO spéciales penderies protègent vos lainages, fourrures, tissus... des mites et de leurs larves grâce à une diffusion permanente et ne tache pas grâce au boîtier protecteur.

Un étui contient 2 cassettes emballées individuellement.

Avantages produit

Elimine les mites et larves des vêtements

Efficace 6 mois

Effet préventif et curatif

Ne tache pas

Cassettes avec crochet à suspendre dans les penderies

CODE PRODUIT 3122

GENCODE 3365000031223

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 3

Largeur UV cm : 9,5

Hauteur UV cm : 17,5

Poids Brut UV Kg : 0,064

Poids Net UV Kg : 0,058

Contenance X2

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Utiliser 1 cassette pour 3 m3 maximum, soit une penderie 2 portes. Sortir la cassette de son enveloppe protectrice. Suspendre la cassette à la tringle. Veiller à ne pas la mettre au contact direct des vêtements afin de laisser circuler l'air.

RECOMMANDATION

Caractéristiques environnementales de l'emballage	
% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

- règlements (CE) no 1907/2006 ;
- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

	Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYLCEES
	Recyclabilité	NO
	Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
	Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
	Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
	Présence de substances dangereuses	NO
	Nom de la substance dangereuse (SVHC) * *	NO
	Présence de perturbateurs endocriniens	NO
	Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Mites de vêtements
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Jusqu'à 6 mois de protection	Aspect :	SOLIDE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	2 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	IT	Rémanence :	6 MOIS PAR CASSETTE
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	ND

01 - Craint le gel
02 - Modifié par le gel
03 - Pulvérisation modifiée par le gel
04 - Ne craint pas le gel
NC - non concerné

COMPOSITION DETERGENT :	NC
PICTOGRAMME:	SGH07 SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P262 P270 P273 P280 P301+P312 P302+P352 P305+P351+P338 P312 P333+313 P337+313 P501
PHASE H :	H302 H317 H319 H410
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTEE :	NC
TRIMAN	YES
N° TP :	TP n°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PORFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/1176782-63197-29500-014125
ETIQUETTE PRODUIT:	

K-pro
Expert

Des solutions adéquates pour lutter contre tous types d'insectes, développées d'après l'étude du comportement des insectes et testées en laboratoire indépendant et reconnu.

MITES & LARVES

Elles préviennent et éliminent, action immédiate. Grâce à une diffusion permanente, des cassettes spéciales placées protègent les literies, fourrures, tissus, etc., des mites et des larves. Produit prêt à l'emploi. Ne tache pas grâce au baïonnet protecteur.

POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE

Sortir la cassette de son enveloppe protectrice puis la suspendre à une tringle. Veiller à ne pas la mettre au contact direct des vêtements afin de laisser circuler l'air. Chaque cassette est efficace 6 mois. Utiliser 3 cassettes par mètre de pendure. Adapter le nombre de dispositifs en fonction du volume de pendure à traiter. Quand les cassettes ne sont plus actives, le mot « FIN » apparaît sur le dosier absorbant violet en haut à droite de la cassette, dans l'insert prévue à cet effet.

RECOMMANDATIONS

N'ouvrir l'enveloppe protectrice qu'au moment de l'utilisation. Ne pas laisser les placards ouverts. Pour une protection optimale, renouveler les cassettes tous les 6 mois. Pour stopper l'efficacité, retirer la cassette et aérer 15 minutes.

PRÉCAUTIONS D'EMPLEI :

ATTENTION. Contient : 4-TEST BUTYLCHLORÉTHYL ACÉTATE, CUMAINE, GERANOL, LINALYL ACÉTATE, LINALOOL, LUCANTHOL. Peut provoquer une allergie cutanée. Tenir à l'écart des enfants. Éviter tout contact avec les yeux. Le produit est irritant. Éviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau. Éviter immédiatement un CENTRE ANTIDOTAGE ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'ingestion cutanée, consulter un médecin. Consulter l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur. L'emballage scellé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchetterie.

UFI : 1000-2000-F001-TR0

COMPOSANTS : Geranol (CAS 100-26-1), 5 g/kg dans la solution d'inspiration. Transfèreurs (CAS 118712-49-2) 10 g/kg dans la solution d'inspiration.

Date de péremption et N° de lot : voir inscriptions sur l'emballage

Produit insecticide (P110).

Type de préparation : produit diffuseur de vapeur (VP).

BOITE CARTON

CASSETTE ET SACHET

Poids d'une cassette : **10g**

Fabrique en Europe

0 806 601 101

Service gratuit + prix appel

CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL cedex

www.kpro-insecticides.com

0 806 601 101

Service gratuit + prix appel

3 565000 031223



0 806 601 101
Service gratuit
+ prix appel

Siège social : 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex
SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - www.groupe-altair.com
Usine & Entrepôt logistique : Rue du Mont de Templemars - Z.I.A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20
SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

